

Zeitschrift: Unsere Kunstdenkmäler : Mitteilungsblatt für die Mitglieder der Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte = Nos monuments d'art et d'histoire : bulletin destiné aux membres de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse = I nostri monumenti storici : bollettino per i membri della Società di Storia dell'Arte in Svizzera

Herausgeber: Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte

Band: 29 (1978)

Heft: 4: j

Artikel: La "Cité de Villas" Dubochet à Clarens : paysage architectural total

Autor: Barbey, Gilles / Gubler, Jacques

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-393303>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

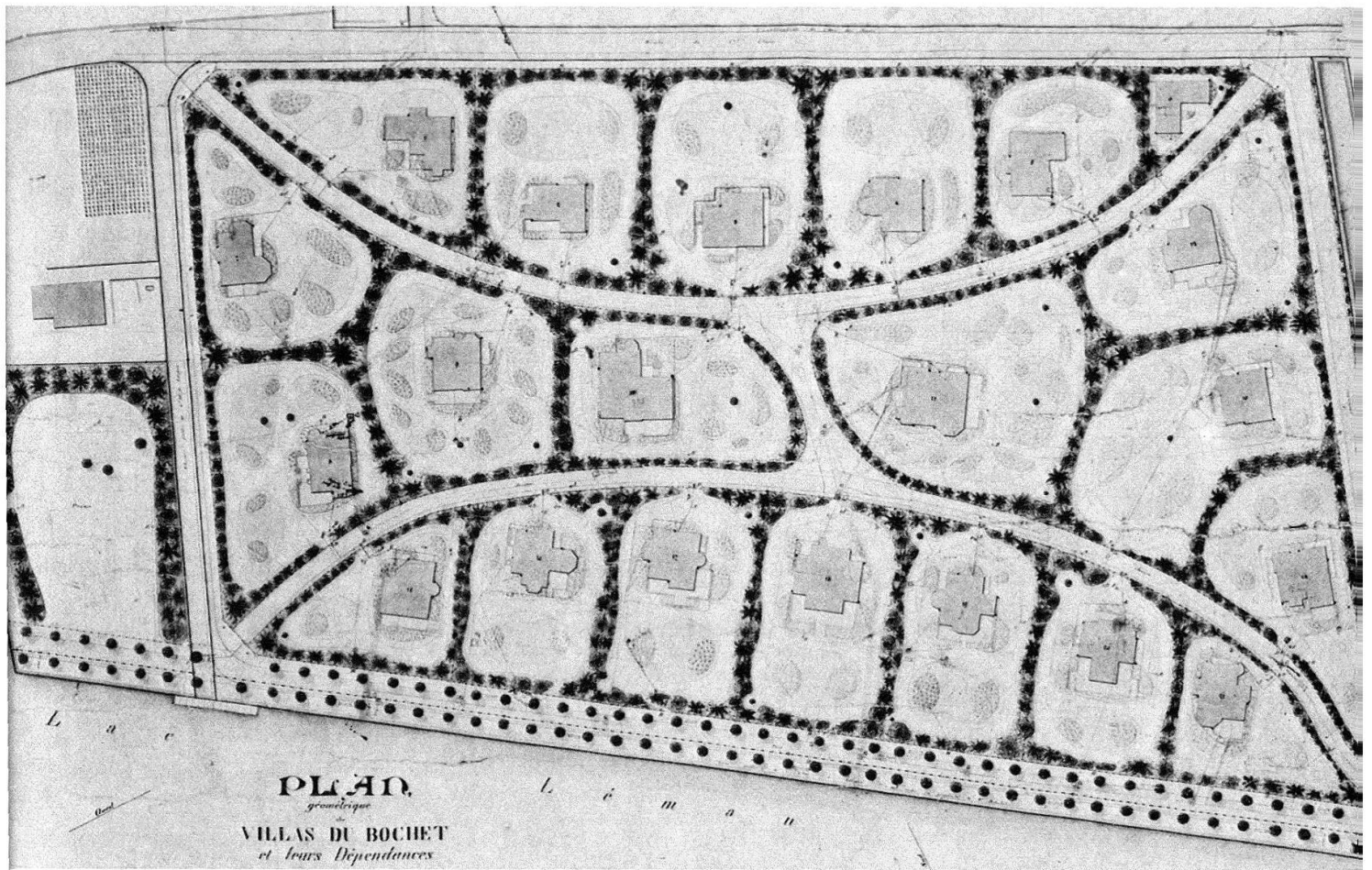


Fig. 1. Relevé géométrique de la «Cité de Villas» Dubochet à Clarens, mai 1880. J. Aubert, commissaire arpenteur

LA «CITÉ DE VILLAS» DUBOCHET À CLARENS, PAYSAGE ARCHITECTURAL TOTAL

par Gilles Barbey et Jacques Gubler

En isolant et caractérisant plusieurs séries de *lieux construits*, l'historien de la ville propose une typologie des espaces urbains et cherche à rendre compte des échanges et conflits de la société industrielle¹. Il est certes facile d'opposer les sites de villégiature et de loisir aux lieux spécialisés du travail; ou les espaces de l'échange commercial aux zones d'habitation, dans leur hiérarchie sociale et géographique; ou encore les édifices de valeur monumentale à toute l'infrastructure technique des transports de personnes, marchandises ou d'énergie. Mais cette mise en opposition permet, dans une certaine mesure, d'approcher le dynamisme, la complexité et les antagonismes du phénomène urbain.

Dans le cas de Montreux, il est de notoriété internationale que la ville résulte de la promotion du tourisme comme industrie dominante, à l'échelle de toute une région

dont l'équipement technique et hygiéniste se cristallise dans les années 1880–1910. Si, en 1920 et durant «the roaring twenties», Los Angeles (et Hollywood) présentent le modèle d'une ville construite par et pour l'automobile², Montreux apparaît comme l'exemple type d'une *région urbaine*, ou «cité linéaire», définie par le réseau ferroviaire interne (tramways électriques, funiculaires, chemins de fer de montagne) et international (réseau ferroviaire et voie lacustre)³. En un demi-siècle, la dispersion rurale d'une douzaine de hameaux et petits villages fait place à une «conurbation» qui, en bordure de littoral et jusqu'aux crêtes du bassin préalpin, s'étend jusqu'aux «centres historiques» de fondation médiévale, Villeneuve au sud-est, La Tour-de-Peilz au nord-ouest.

Création vouée à l'industrie du tourisme, le paysage bâti montreusien se stratifie en trois zones d'occupation : 1° le littoral lacustre ; 2° les «côteaux verdoyants», selon le mot de Rousseau ; 3° les crêtes. La «cité de villas» Dubochet s'inscrit sur l'un des caps alluvionnaires du «golfe» de Clarens et se rattache à la zone littorale, sans toutefois investir le lac. On observe en effet que Montreux, contrairement à d'autres sites riverains lémaniques où le nautisme et la retraite privée enclavent la rive dès le premier tiers du XIX^e siècle (Rolle, Genthod, Dully, Lausanne) le littoral, ou plus exactement les terrains isolés entre le lac et la «route cantonale de Lausanne à Saint-Maurice», création stratégique de l'Etat vaudois sous le régime cantonaliste antérieur à 1848, se prêtent à l'installation longitudinale d'espaces publics : bains, marché, jardins, quais, soit à une fonction de loisir, d'échanges et de promenade. L'enclave des Villas Dubochet reste séparée du lac par un «quai public de 4 m 20 de largeur (dont) le sol reste la propriété de Monsieur Dubochet», comme le relève le commissaire arpenteur J. Aubert en son *plan géométrique* de mai 1880 (fig. 1).

PROGRAMME ET PROMOTION

On pourrait s'étonner que le *Dictionnaire géographique de la Suisse* réserve aux Villas Dubochet une rubrique autonome, à mi-chemin entre Villarzel et Villaz-Saint-Pierre. Cette mention se justifie si l'on admet que cet ensemble immobilier, à la façon du Lignon à Genève ou de Sunnebüel à Zurich, entraîne une situation administrative nouvelle.

Construites de 1874 à 1879, les 21 villas locatives commanditées par le promoteur Vincent Dubochet (1794–1877) forment un ensemble architectural important.

Louées meublées à une clientèle de villégiature, les maisons se groupent en une luxueuse *cité jardin* et constituent un «climat», au sens oenologique du terme (fig. 2, 3).

Dans *A History of Building Types*⁴, Sir Nikolaus Pevsner montre comment, dans le cadre des villes thermales de Bohême, Carlsbad et Marienbad, le type de la *résidence particulière* de villégiature, consommable par contrat de location temporaire, répond à une demande d'espaces sociaux et intimes dont l'ampleur luxueuse permet, non sans snobisme, de déployer un *train de vie* conforme aux habitudes de la gentry : domesticité, chevaux, voitures, écuries, gardiennage. Les anciens privilèges de l'aristocratie se monnaient désormais dans le cadre de l'industrie de la cure d'eau ou de la cure médicale. La construction de villas locatives et d'hôtels de premier ordre va de pair. Des rapports de

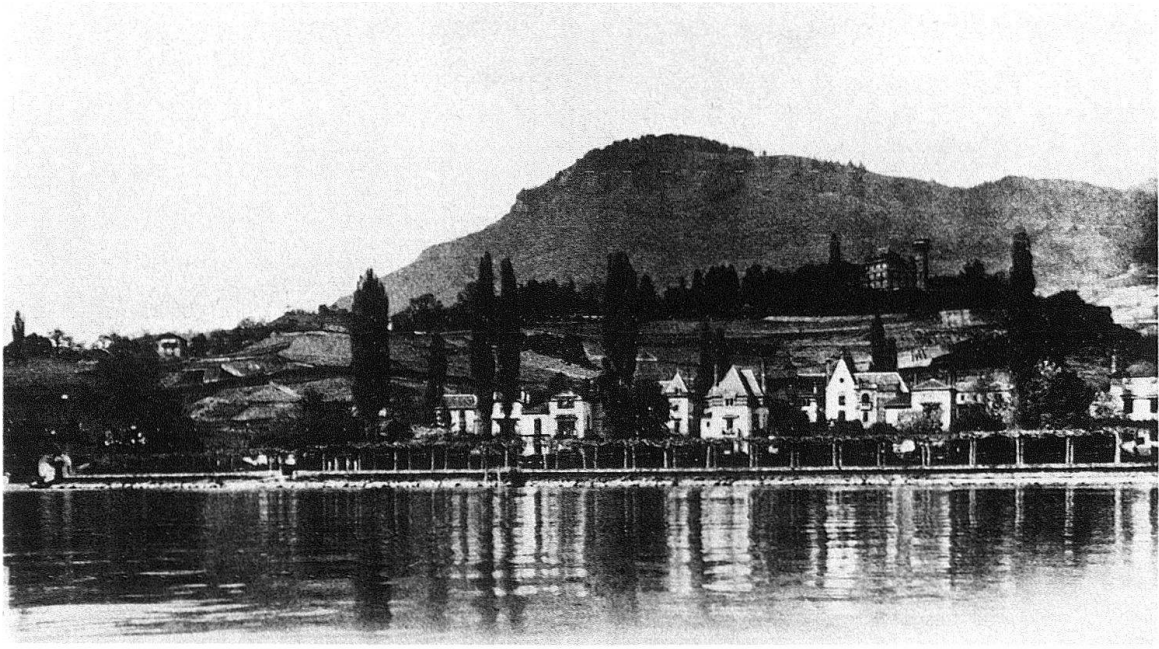


Fig. 2. La cité en 1910, vue du lac en direction du château des Crêtes

complémentarité et d'entremise se nouent entre le palace et la résidence meublée. Les deux types répondent aux exigences et à la mobilité d'une même clientèle.

Ainsi, la villégiature en maison privée s'adresse à la clientèle coutumière de l'hôtellerie. Goethe montre comment les *Kurgäste* de Carlsbad commençaient par séjourner dans les établissements de la place, le temps nécessaire à jeter leur dévolu sur une villa qui deviendrait le lieu d'un séjour prolongé⁵. A Vichy, les chalets construits en 1863 à l'intention de Napoléon III et de sa cour offraient les avantages d'une résidence indépendante, au voisinage immédiat des établissements thermaux⁶. L'autonomie domestique, le commerce des mondanités, l'installation d'un *train de maison* apte à recevoir et à rendre des politesses donnent à la promotion de villas locatives ses mobiles publicitaires et commerciaux. En 1888, le chroniqueur Victor Tissot note que «depuis l'invention des billets Cook, – depuis que le Mont-Blanc a été mis à la portée de toutes les bourses et de

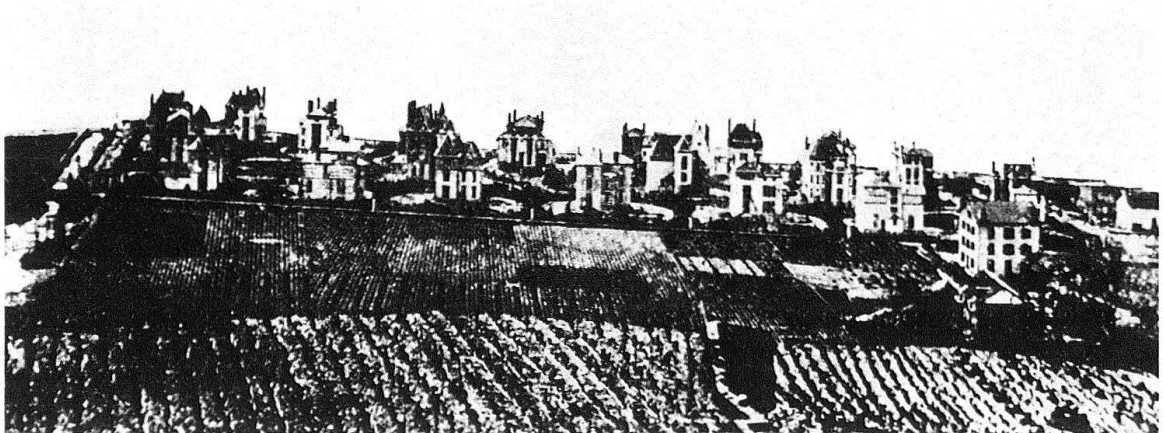


Fig. 3. La cité vers 1880, vue du château des Crêtes

toutes les jambes, la qualité des touristes d'outre-Manche et d'outre-Océan est terriblement tombée. La Classe intelligente et les hautes classes aristocratiques ont pris une autre direction, par horreur du commun, par crainte de se rencontrer dans les salons du Schweizerhof avec la femme de leur bottier, ou d'être, à table d'hôte, assises côte à côte avec le charcutier du coin⁷».

La promotion de villas locatives ne prendra qu'exceptionnellement l'ampleur de la «cité Dubochet». Le groupe de Furze Hill, à Brighton, postérieur de quelques années, atteindra une échelle comparable⁸. Le financier Vincent Dubochet avait entretenu des rapports étroits avec l'administration et les milieux immobiliers du Second Empire, occupant même le poste de «Directeur du Gaz parisien». En 1864, Vincent Dubochet inaugure à Clarens sa résidence particulière du Château des Crêtes (fig. 4), œuvre de l'architecte parisien Emile Hochereau. De plus pur «style Napoléon III», la gentilhommière du banquier montreusien occupe une terrasse en belvédère sur le lac. Une tourelle



Fig. 4. Château des Crêtes, 1874, Emile Hochereau, architecte à Paris

Fig. 5. Vigie du château,
1874, Emile Hochereau,
architecte

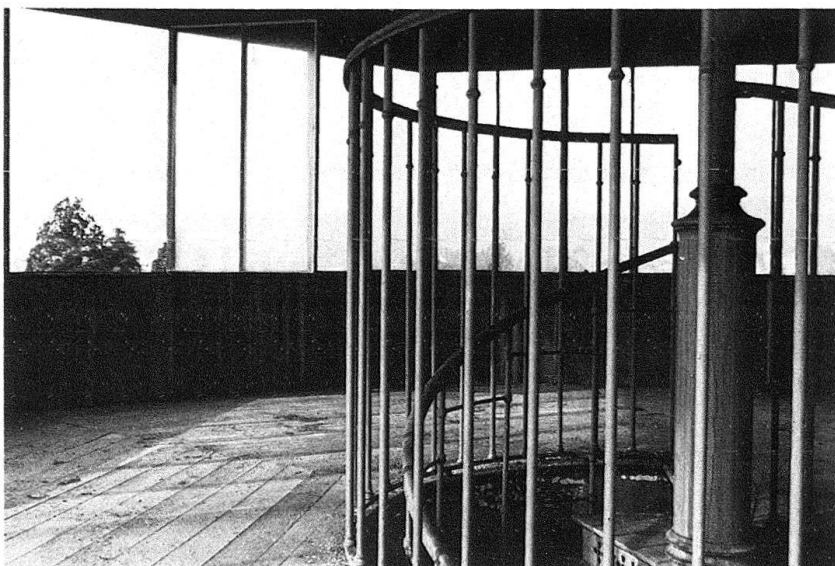


Fig. 6. Château des Crêtes,
effigie de Rousseau
au linteau de la cheminée
du salon

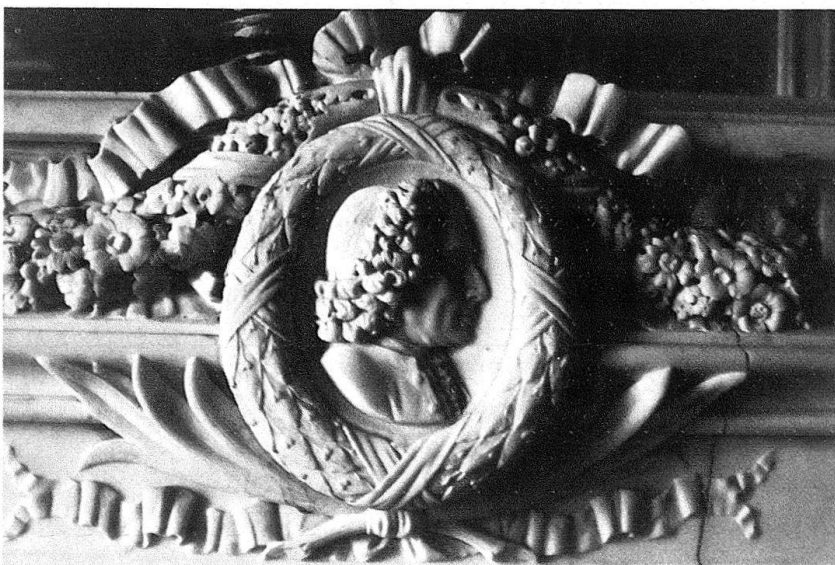


Fig. 7. Château des Crêtes,
1874, aménagement du parc
et création des
«Bosquets de Julie»



octogonale surgit à l'angle oriental. La vigie faîtière (fig. 5) ouvre sur le panorama lémanique un regard tout empreint de la vision champêtre inventée par Rousseau dans *La Nouvelle Héloïse*. C'est bien sous la dédicace et l'effigie de Rousseau (fig. 6) que le néochâtelain montreusien théâtralise le parc de son fief, où des jardiniers, venus spécialement de Paris, plantent les Bosquets de Julie (fig. 7) et dissimulent une petite grotte. De son belvédère, Vincent Dubochet peut apercevoir, en contrebas des vignes et au-delà de la route cantonale, la langue sauvage du littoral. Une différence d'altitude de l'ordre de 60 mètres sépare le cap lacustre, constitué partiellement des alluvions de la torrentueuse Baye de Clarens, de la terrasse supérieure du Château des Crêtes. La cité de villas occupera cette position riveraine. Pour en construire le paysage architectural, il faudra endiguer la rivière et remblayer le lac. La réalisation s'échelonne de 1874 à 1880.

Ce projet de paysage architectural total s'étudie à Paris. Les plans conservés⁹ ne sont pas signés mais sont attribuables à Emile Hochereau, l'architecte du château des Crêtes, en raison de l'analogie du *modus operandi*. L'exécution du projet est surveillée par l'architecte veveysan Louis Maillard (1838–1923). Formé au polytechnicum de Carlsruhe et aux Beaux-Arts de Paris, Maillard garantit la qualité de l'exécution. Il construira le Grand-Hôtel de Caux (1893), actuellement hôtel Régina, et le Righi Vaudois de Glion (1896).

PAYSAGE CONSTRUIT

Le programme architectural pourrait s'énoncer ainsi: construire 21 unités locatives et un pavillon de gardiennage sur une parcelle en trapèze de quelque quatre hectares et proche du rectangle. Les limites de propriétés sont marquées au nord par la route cantonale, à l'est par la Baye de Clarens, au midi par un quai public planté d'une double ligne d'arbres, à l'ouest par un chemin public large de 4,20 m, largeur appréciable pour les années 1870–1880, presque égale à celle de la route cantonale. A l'intérieur de ce périmètre s'inscrit le tracé longitudinal, curviligne «à l'anglaise», de deux allées se joignant en H. Cette grille souple dégage entre elles les tranches de lotissement. La surface du lot varie de 923 m² (au n° 21) à 2283 m² (au n° 11). La moyenne se situe aux alentours de 1400–1500 m². Cette relative disparité influence la valeur locative des unités, mais le dessin paysagiste régularise la composition. Objet en soi, chaque *pavillon*, pour reprendre la terminologie académique des années 1860–1880, est isolé au centre d'un jardin particulier, à la façon d'un bijou dans son écrin. Par analogie organique, on pourrait y voir cellule et noyau. Les villas sont implantées en trois arcs longitudinaux et deux lignes périphériques, au levant et au couchant. Le droit de vue sur la chaîne alpine est assuré par la disposition en quinconce des unités. Jeté des balcons et terrasses, le regard ne saisit guère cette familiarité «à la Bocion» du littoral lémanique, mais bien le point de vue héroïque et alpestre de la peinture de montagnes prisée à Paris (Diday, Calame). Prise à contre-jour, dans l'optique romanesque du site de Meillerie, la rive savoyarde apparaît dans toute sa *terribilità*. Si la relation au panorama lacustre reste distante, en revanche le paysage architectural occupe toute la scène.



Fig. 8. Cité de villas, 1874–1880, entrée principale au levant, flanquée des pavillons du concierge et du régisseur

Périmètre clos et gardé, la «cité de villas» comporte toute une infrastructure hygiéniste: son propre réseau d'égouts et de distribution des eaux. Chaque jardin est doté d'au moins une bouche d'arrosage. Quatre bouches à incendie assurent la sécurité de l'ensemble. L'approvisionnement aquatique est le fait de la Compagnie de l'Eau des Avants, société présidée par Julien Dubochet (1838–1896). Services industriels et industrie hôtelière se donnent la main et procèdent à l'harmonisation des intérêts privés et publics.

Quatre portails de fer commandent l'accès au territoire de la cité. La loge du concierge et le pavillon du régisseur (villa n° 6) encadrent l'entrée principale au levant (fig. 8). Les voies carrossables égrènent les portails au fil d'une *promenade architecturale* sinueuse. La chaîne des allées et la trame touffue des haies, les effets architecturaux de décrochement, compénétration, angularité, construisent le *pittoresque* du parcours et accusent le mouvement de contournement qui régit l'accès de chaque maison. Une fois de plus à Clarens, le symbolisme du paysage se réfère à Rousseau: peupliers et bosquets rendent hommage au poète, conformant le site au *genius loci* décrit dans *La Nouvelle Héloïse*, le premier «Guide bleu» de la région.

L'iconographie architecturale varie d'un pavillon à l'autre, au point de composer 21 images différentes. Cette diversité est certes nécessaire à la promotion et à la location de produits finis, individualisés et appropriables. Personnifiés dans leur écriture décora-



Fig. 9. Pavillon n° 11



Fig. 10. Pavillon n° 13



Fig. 11. Pavillon n° 14



Fig. 12. Pavillon n° 15

tive, les immeubles oscillent entre deux modèles culturels, le *château* et la *villa*. Les pavillons 7, 10, 11, 13, 14, 19 sont typiquement châteaux (fig. 9, 10, 11) ; les numéros 8, 15, 17, 20 typiquement villas (fig. 12, 13, 14). Pris isolément, certains détails ornementaux se réfèrent directement au Moyen Age ou à la Renaissance française et italienne. Mais ces allusions stylistiques se conjuguent en une grammaire décorative homogène, typique de l'*éclectisme créatif* des années 1860–1870, dont Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc est le principal théoricien dans le champ de l'architecture française. Cette tendance se veut rationnelle, parce que l'organisation du plan et la « nature des matériaux » justifient, en principe, les décrochements de la volumétrie et la polychromie (tous effets pittoresques) – mais aussi antiacadémique, du moins dans une certaine mesure, parce que le primat de la symétrie est rejeté au nom du concept de *pondération* : « la pondération



Fig. 13. Pavillon n° 17

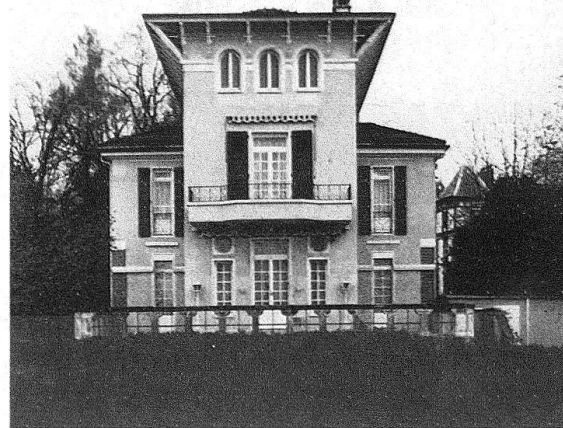


Fig. 14. Pavillon n° 20

n'est pas la symétrie, car elle admet la variété»¹⁰. Le slogan de la diversité dans l'unité, typique du nationalisme helvétique, pourrait s'appliquer à la lettre à la cité de villas Dubochet. L'ensemble peut être interprété soit comme microcosme urbain, soit comme bal costumé.

ANATOMIE D'UNE VILLA

La recherche du pittoresque, l'effet architectural inédit, la diversité des figures stylistiques, si nécessaires à la publicité et à l'image de marque des villas Dubochet, paraissent finalement secondaires en rapport à l'exigence première, tout aussi publicitaire d'ailleurs, du *confort intérieur*. A nouveau, Viollet-le-Duc donne une clé utile, dans la mesure où sa réflexion sur l'architecture domestique insiste en priorité sur l'emploi judicieux des matériaux et le placement adéquat des services. Travaux ancillaires et hygiène du corps se regroupent ainsi au sous-sol, lieu par excellence du sale et de l'humide. La cuisine et le quartier des domestiques y voisinent avec la salle de bains en une *concentration horizontale* des services. Percés dans le soubassement, les soupiraux donnent une prise de jour minimale. On imagine ainsi la maîtresse de maison dans sa descente quotidienne au sous-sol, où elle donne les instructions nécessaires à la manœuvre domestique du jour. La *concentration verticale* des services se manifeste dans le déroulement continu de l'escalier et la superposition des privés aux étages respectifs. Une double irrigation de la maison s'opère à partir de l'étage entier du sous-sol et d'un axe vertical qui regroupent les commodités ménagères. Cette manière d'accuser les fonctions rejoint les préceptes de Viollet-le-Duc et de son disciple Félix Narjoux : « Nous aimons assez que l'escalier (qui est un service spécial, distinct) s'accuse au dehors¹¹. »

La *maison n° 10* occupe une place centrale dans la cité de villas Dubochet (fig. 15). Elle réunit de nombreuses caractéristiques communes aux autres immeubles. Sa géographie domestique différencie les étages selon leur destination. Comme on le sait déjà,

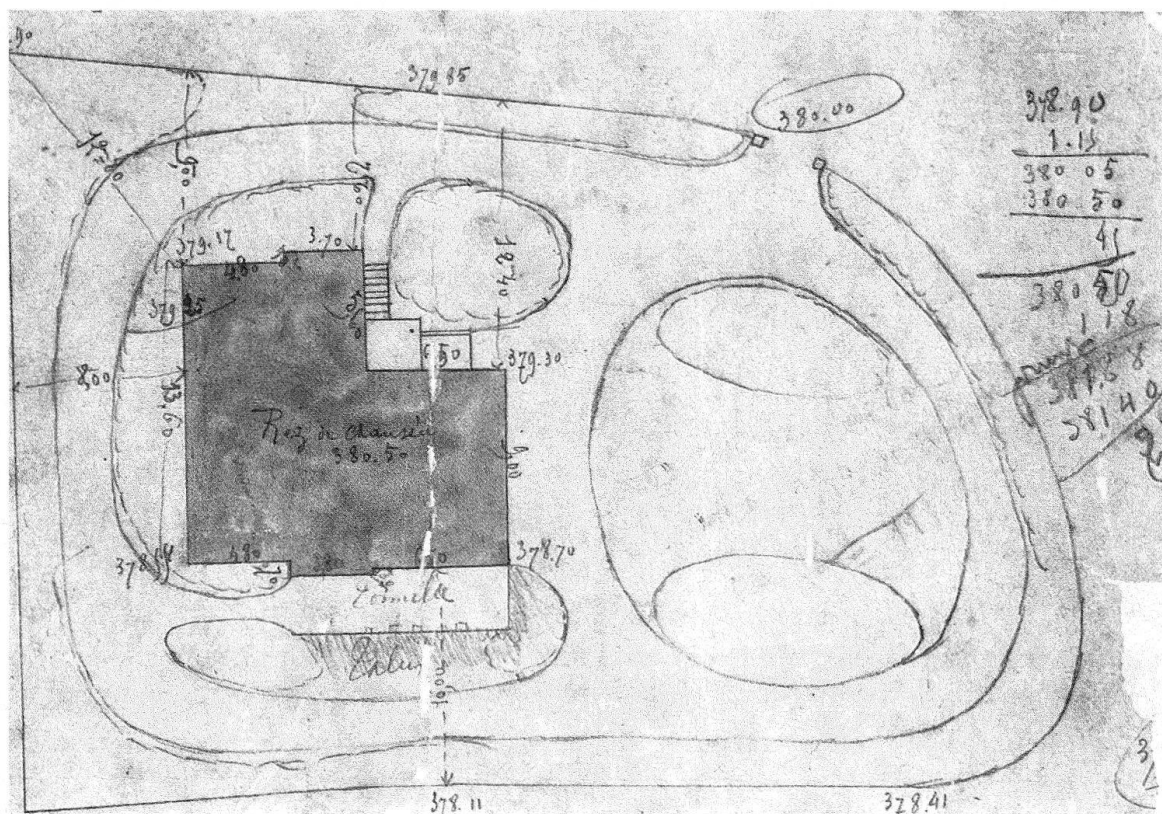


Fig. 15. Pavillon n° 10, Emile Hochereau, architecte à Paris. Plan de situation et esquisse du jardin

le sous-sol est réservé aux services. Le rez-de-chaussée est l'étage de réception par excellence, avec sa salle à manger et ses deux salons. Le premier étage est dévolu aux « appartements secondaires » et comprend un salon et deux chambres, attribuables à des hôtes occasionnels. Quant au deuxième étage (fig. 16, 17), il accueille la vie privée de la famille et regroupe trois chambres à coucher et un cabinet. La coupe verticale du bâtiment reproduit, de bas en haut, le passage progressif de la vie sociale à la vie privée, des espaces mondains de parution à l'intimité logée dans « la paix des étages ».

Par ailleurs, le plan d'étage impose une organisation tripartite qui affranchit les pièces de la servitude du corridor, grâce à l'ingénieuse enfilade de l'escalier, du vestibule et du fumoir. Les décrochements et retraits des murs assurent aux chambres un dégagement approprié et favorisent une distribution intérieure exempte d'espaces morts. Des vestibules meublés et décorés organisent la transition d'une pièce à l'autre et contribuent à l'agrément du cadre.

La mise en œuvre de l'ensemble des maisons procède d'une volonté de rationalisation, sensible dans la répétition de certains dispositifs spatiaux ou des éléments de construction, ainsi le dessin des clôtures et portails, l'encadrement des baies, la composition habile de la cheminée principale, au voisinage de la fenêtre du salon, cette dernière surplombant la tablette foyère, en sorte que le caractère intimiste du séjour au coin du feu est rehaussé par la vision du paysage extérieur. Face aux impératifs d'une météorologie inégale, l'architecte joue des « microclimats » de transition entre le confort des espaces protégés et de plein air. D'où l'importance des appentis, loggias, bretèches, terrasses ou

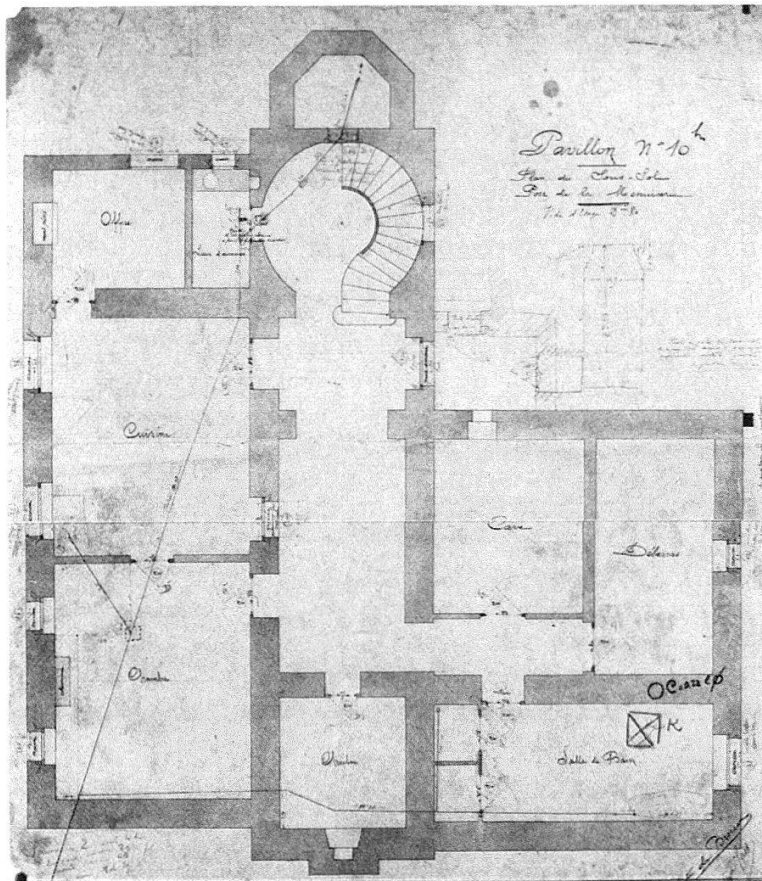


Fig. 16. Pavillon n° 10, plan du sous-sol. Couloir central branché sur l'escalier. Cuisine et quartier domestique à l'ouest. Salle de bains à l'angle sud-est

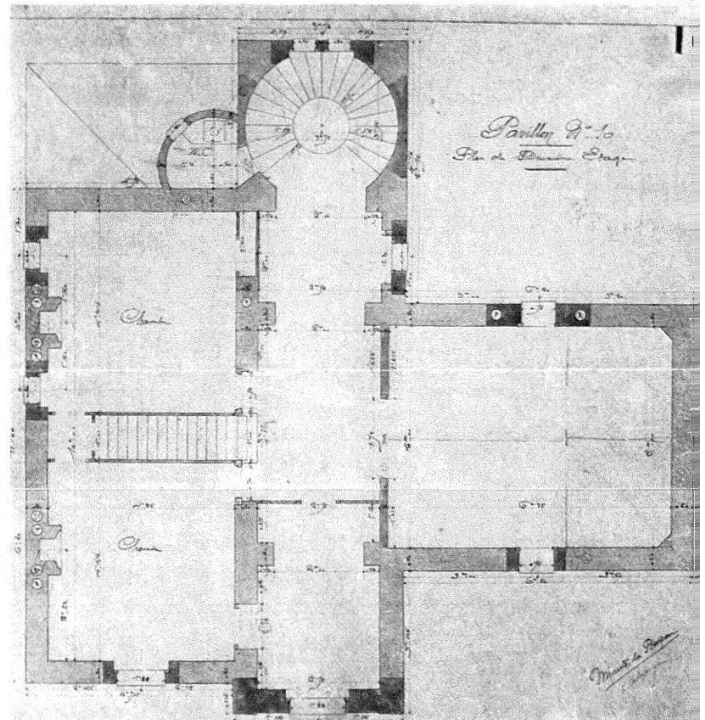


Fig. 17. Pavillon n° 10, plan du deuxième étage, réservé à la vie privée. Large vestibule central branché sur l'escalier et les privés. Suite de deux chambres à l'ouest

balcons. Tout en contribuant au pittoresque de la volumétrie, ces dispositifs renvoient le regard au *paysage architectural total* des villas Dubochet. L'architecture s'affiche elle-même et son identité correspond exactement à la valeur publicitaire et sociale de l'ensemble: exclusivité, discrétion, caractère, au sens où la personification de chaque pavillon serait le gage d'un séjour nécessairement peu banal.

Notes

- ¹ Voir le chapitre *Fenomenologia della città*, in PAOLO SICA, *Storia dell'urbanistica, l'Ottocento*, Bari 1977, tome 2, p. 1019sq.
- ² GIOVANNI BRINO, «Verso la metropoli post-urbana: Los Angeles», *Comunità*, n° 172, mai-août 1974, p. 316-414.
- ³ JACQUES GUBLER, «Riviera lémanique, les identités d'une région», *Werk-Archithèse*, vol. 64 (1977) n° 6, p. 3-8.
- ⁴ NIKOLAUS PEVSNER, *A History of Building Types*, Londres 1976, p. 173.
- ⁵ Cité d'après PEVSNER, *ibid.* p. 173.
- ⁶ JEANNE SASMAYOUX, «Vichy, ville thermale», *Revue d'Auvergne*, Société des Amis de l'Université de Clermont, Clermont-Ferrand, n° 447 (1972), p. 5.
- ⁷ VICTOR TISSOT, *La Suisse inconnue*, Paris 1888, p. 362.
- ⁸ *The Idea of the Village*, a catalogue published to accompany the touring exhibition, Arts Council of Great Britain (1976), p. 23.
- ⁹ Collection privée, Clarens.
- ¹⁰ EUGÈNE EMMANUEL VIOLLET-LE-DUC, *Entretiens sur l'architecture*, tome 1, Paris 1863, p. 254.
- ¹¹ *Habitations Modernes* recueillies par E. VIOLLET-LE-DUC avec le concours des membres du comité de rédaction de *L'Encyclopédie d'architecture* et la collaboration de FÉLIX NARJOUX, 1^{re} partie, vol. 1, Paris 1877, p. 8.